

54 - Dénomination d'une salle de la Médiathèque Pierre Bayle en hommage à Anna POLITKOVSKAÏA

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Anna POLITKOVSKAÏA, journaliste d'investigation russe, a été tragiquement assassinée le 7 octobre 2006 à Moscou.

Son combat pour la défense des droits de l'homme et contre la corruption qui gangrène son pays, est mondialement connu. Elle avait obtenu de prestigieuses récompenses pour sa couverture du conflit tchétchène. Elle avait aussi publié de nombreux articles au sujet des violences militaires, de la corruption de l'appareil d'État et des violences policières à l'encontre des opposants politiques.

La lumière n'a pas été faite sur les conditions de son exécution et ses assassins n'ont toujours pas été appréhendés. Son cas illustre les risques encourus aujourd'hui en Russie par ceux qui persistent à dénoncer les violations des droits de l'homme et les atteintes à la liberté d'expression.

La Ville de Besançon partage ces valeurs universelles de défense de la justice et de combat pour la manifestation de la vérité. Elle souhaite honorer la mémoire de cette journaliste courageuse. Plus généralement elle entend célébrer tous les hommes et les femmes de valeur qui n'hésitent pas à risquer leur vie pour la vérité. Cette initiative s'inscrit dans le combat mené aujourd'hui par Amnesty International France pour la défense des droits fondamentaux en Russie.

Pour démontrer cet attachement, il est proposé qu'une salle de la médiathèque Pierre Bayle, autre grand défenseur de la tolérance, porte le nom de cette journaliste disparue. Il s'agit de la salle du premier étage de la médiathèque adulte où la presse est mise à disposition du public.

Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de dénomination de cette salle.

«M. LE MAIRE : Vous connaissez Anna POLITKOVSKAÏA, c'est une journaliste d'investigation russe qui a été assassinée en septembre 2006 et à la demande entre autres d'Amnesty International, nous allons donner le nom de cette jeune femme assassinée à une salle de lecture de Pierre Bayle.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.